



Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois

ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
SERVICE DES BATIMENTS

Organisation

1. Procédure sélective

- 1.1 Mandats d'études parallèles, appel de candidature pour le mandat d'architecte le 18 mai 1999.
- 1.2 Le collège d'experts se réunit le 4 juin 1999, afin de choisir trois candidats, parmi les 28 ayant répondu à l'appel. Le collège d'experts retient les bureaux suivants :
- L'Atelier d'architecture O. Hunger, N. Monnerat, F. Petitpierre, Lausanne
 - Doris Wälchli et Ueli Brauen, Lausanne
 - Bauart Architekten, Berne
- 1.3 Les projets des trois mandataires sont reçus le 13 septembre 1999 conformément au cahier des charges. Le collège d'experts se réunit à l'ancien arsenal d'Yverdon-Bains. Le 22 septembre 1999, il décide à l'unanimité de proposer au maître d'ouvrage le projet du bureau Bauart Architekten.

2. Crédit d'ouvrage

2.1 La commission parlementaire
composée de :

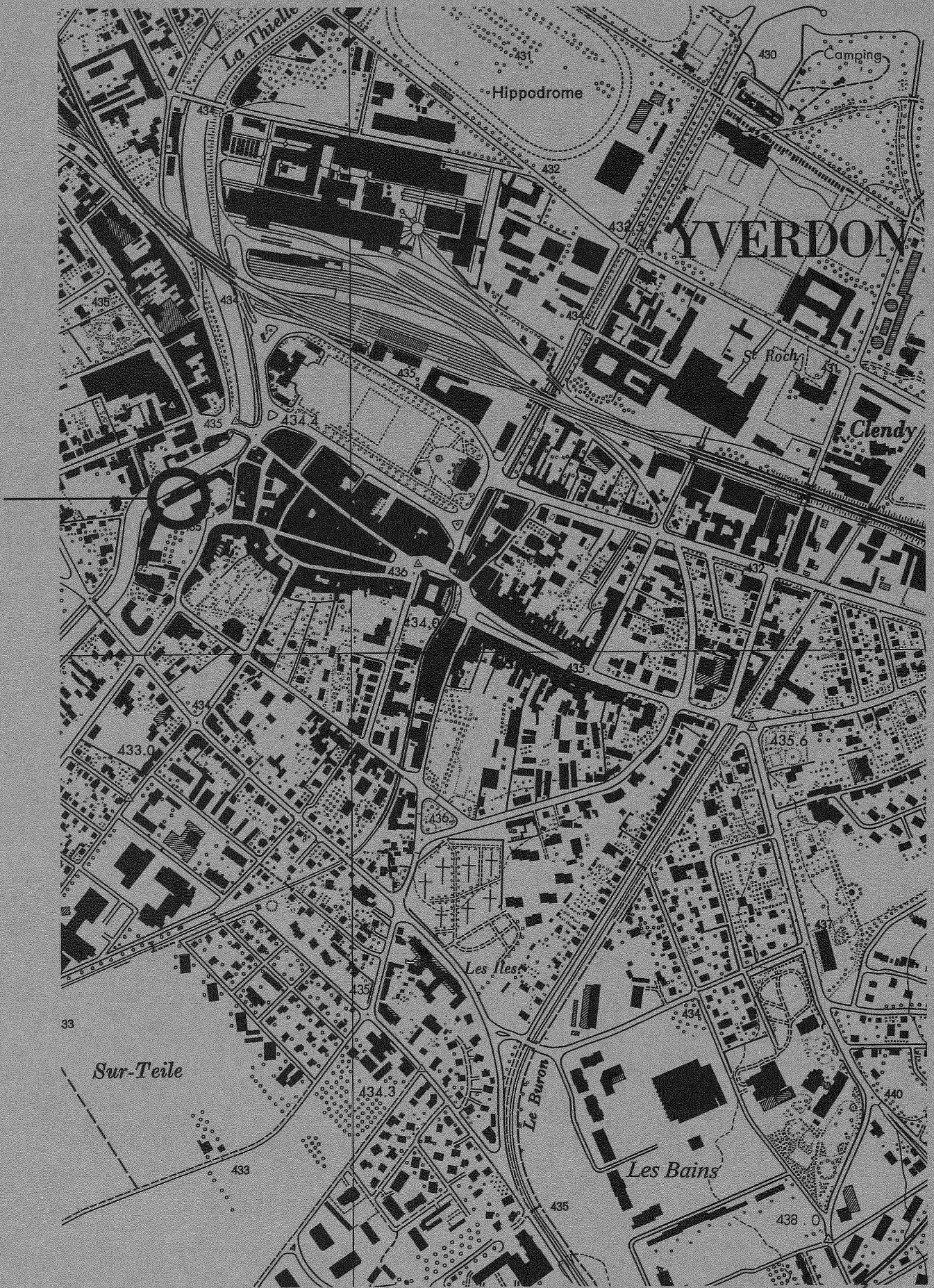
M. Gilbert Oulevey, *rapporteur*
M. Albert Chapalay
M. Gérard Chevalier (†)
M. Jean-Claude Gogniat
Mme Hélène Grand
M. Jean-Pierre Grin
M. André Groux
M. Robert Jordan
M. Olivier Kernen
M. Georges Kolb
M. Alain Monod
M. Marcel Müller
M. Philippe Vuillemin

accompagnée de :

M. le Conseiller d'Etat Philippe Biéler,
Chef du Département des infrastructures
M. Eric Perrette,
architecte cantonal,
chef du Service des bâtiments, DINF
M. François-Joseph Z'Graggen,
architecte au Service des bâtiments
M. Bernard Dumas,
adjoint du Secrétaire général de l'Ordre
judiciaire, responsable Section finances
et infrastructure

rapporte favorablement au Grand Conseil.

- 2.2 Par décret du 15 septembre 1999, le Grand Conseil accorde un crédit d'ouvrage de Fr. 2'900'000.-
- 2.3 Par décision du 24 août 2000, la Commission des finances du Grand Conseil accorde un crédit additionnel de Fr. 281'000.- (Fr. 157'000.- pour l'élimination de l'humidité au sous-sol et Fr. 124'000.- pour les frais d'étude et la procédure sélective).
-



avec l'accord du service cantonal du cadastre

Intervenants

Etat de Vaud – Commission de construction

M. François Silva	président de la Commission de construction, Service des bâtiments, Département des infrastructures
M. François-Joseph Z'Graggen	architecte, Service des bâtiments, Département des infrastructures
M. Bernard Dumas	adjoint du Secrétaire général de l'Ordre judiciaire, responsable Section finances et infrastructure
M. François Knecht	président du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois, Ordre judiciaire, Yverdon-les-Bains

Mandataires

Architectes	Bauart Architekten, Berne
Direction des travaux	Peter Brunner, architecte, Neuchâtel
Ingénieurs civils	GVH, Saint-Blaise
Physiciens des constructions	Gartenmann Engineering SA, Berne
Ingénieurs CVCR et sanitaires	Tecnoservice SA, Marin-Epagnier
Ingénieurs électriciens	Perrottet SA, Epalinges

Construire, c'est à la fois détruire et créer.

Toute modernisation doit entrer rapidement dans les faits, à défaut de risquer un éroussement. Ainsi, lors que l'Etat décide de réorganiser son appareil judiciaire, il est important que les infrastructures suivent et mettent rapidement à disposition les nouveaux locaux de travail nécessaires.

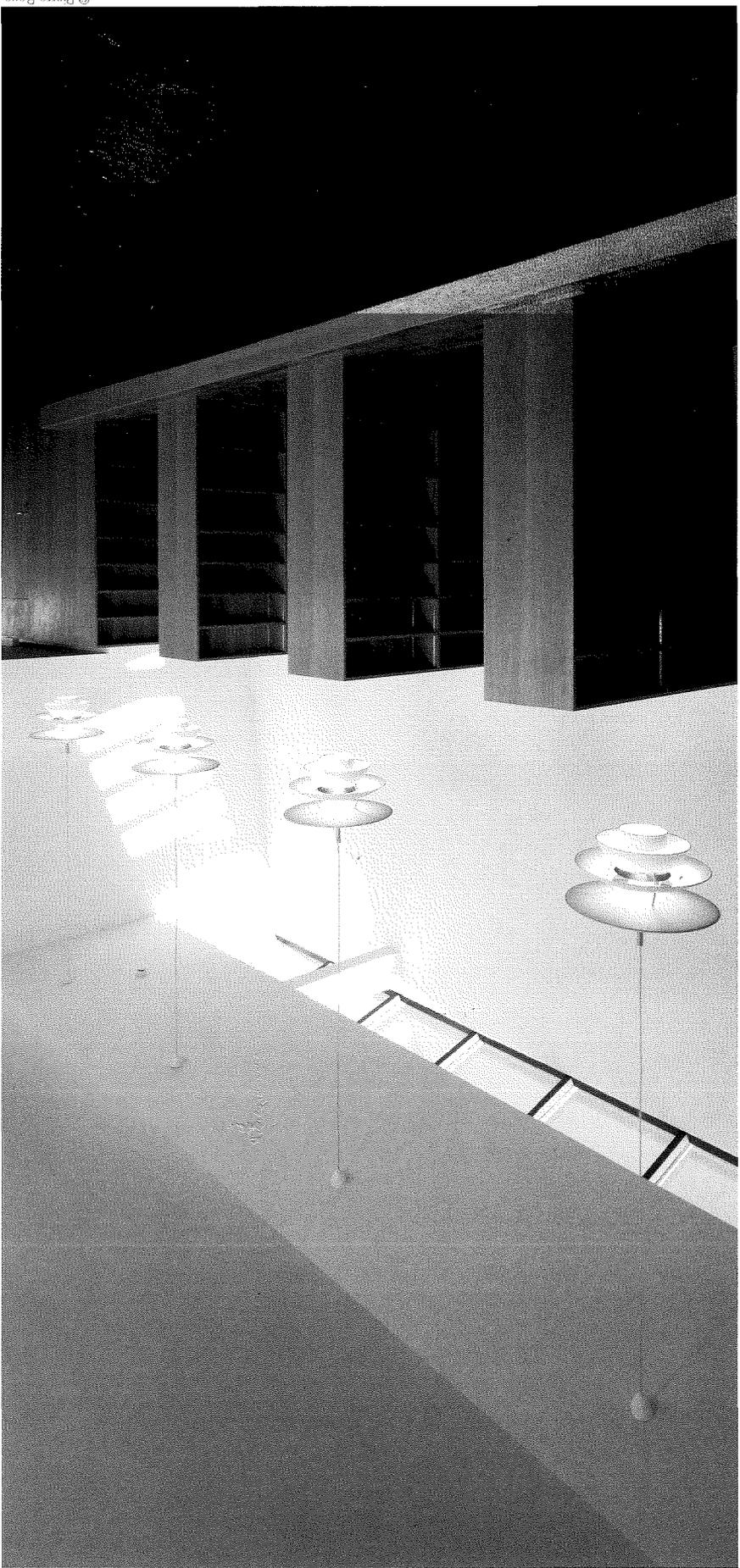
Au début 1999, une rapide confrontation entre ces besoins et les localisations possibles a montré que l'ancien arsenal d'Yverdon-les-Bains pouvait judicieusement accueillir le nouveau Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois.

Encore fallait-il respecter trois conditions cardinales :

- engager une rénovation respectueuse des limites financières définies par Orgaterr (Directives du Conseil d'Etat en matière d'organisation et d'aménagements des locaux affectés à l'administration);
- établir une procédure appliquant la nouvelle législation sur les marchés publics de services, mais suffisamment véloce pour assurer une mise à disposition des locaux le 1^{er} octobre 2000;
- et surtout montrer dans les faits que les exigences du développement durable en matière de construction allaient bien au-delà des questions d'énergie et de déchets.

Dans la rénovation surtout, à chaque instant doit être fait le choix de la conservation ou du remplacement. Grâce à cette fine dialectique, le Département des infrastructures est heureux d'avoir réussi ce triple pari en mettant à disposition de l'Ordre judiciaire ce nouveau Palais de justice.

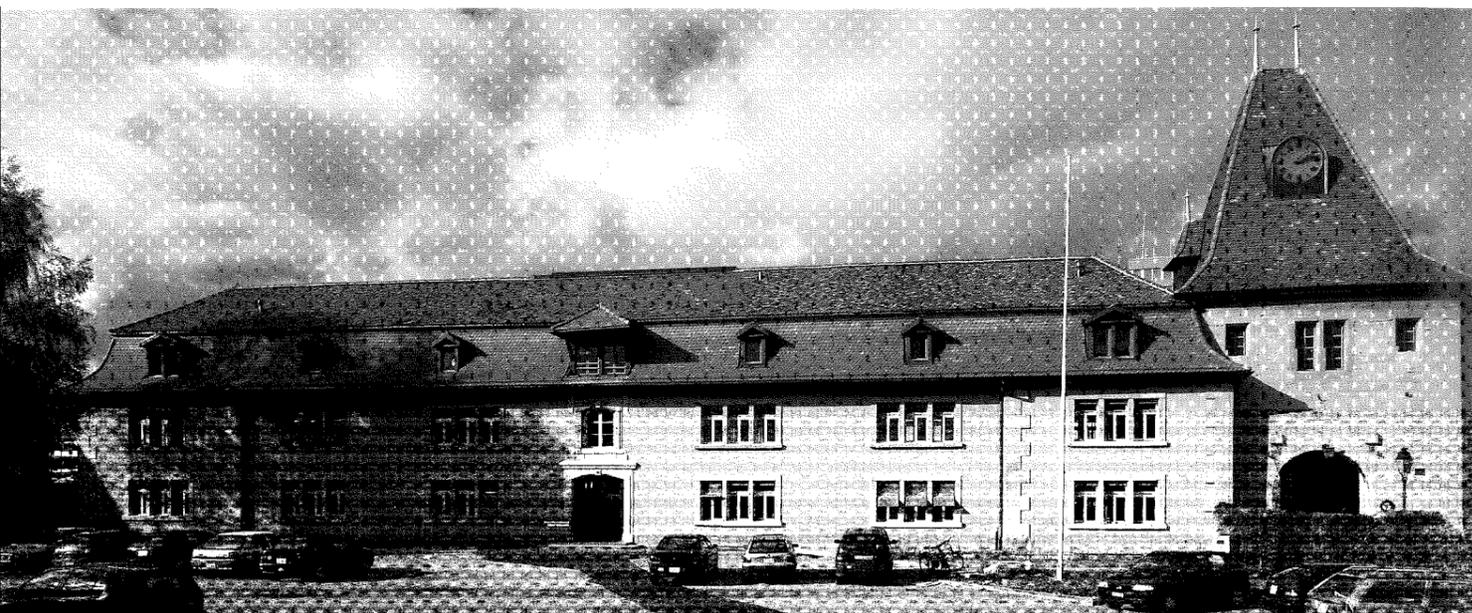
Philippe BIELER, *Conseiller d'Etat*
Chef du Département des infrastructures



© Pierre Ross

Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois

ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
SERVICE DES BATIMENTS



© Pierre Boss

Les enjeux du Service des bâtiments	Eric Perrette	3
Développement durable	François Silva	4
La réforme de l'organisation judiciaire : Le Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois	Paul-Eugène Rochat	5
Approche architecturale	Karoline Leuenberger et Willi Frei	7
Analyse historique	Daniel de Raemy	12
Description des coûts	Karoline Leuenberger	18
Entreprises	Karoline Leuenberger	20

Le Tribunal d'arrondissement
de La Broye et du Nord vaudois

Dès le début du processus du concours, le représentant du maître de l'ouvrage a formulé ses objectifs aux concurrents en fonction du contexte dans lequel s'inscrivait le projet de réaffectation. Il s'agissait pour eux d'apporter une réponse globale à la problématique sous-jacente, soit la revalorisation de l'ancien arsenal et la prise en compte du développement durable par une intervention minimale correspondant au cadre financier défini préalablement. Cette réponse devait offrir d'une part de bonnes qualités architecturales et fonctionnelles, d'autre part être d'un caractère modeste, voire minimal, autant dans les moyens mis en œuvre pour apporter une solution satisfaisante aux besoins des utilisateurs que par rapport aux charges polluantes. Elle devait également être rationnelle dans son exécution au vu des délais imposés.

Après une sélection sur la base de préqualifications (démarche jugée la plus adéquate vu l'urgence), trois concurrents ont été invités à présenter des solutions démontrant un renouvellement des idées, ainsi qu'une vision plus large que la simple déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de base.

Cette procédure, menée par un collège d'experts, a débouché sur le choix unanime du projet répondant le mieux aux diverses conditions cadres et aspects abordés. En outre, il s'est avéré que le meilleur projet était aussi le plus économique, ce qui confirme que l'économie et l'écologie ne se contredisent pas forcément.

Lors du débat sur la présentation des résultats, l'un des concurrents malheureux a déclaré : « Nous avons un temps de retard sur les lauréats. C'était la première fois que le développement durable nous amenait à une réflexion aussi détaillée. Mais c'est avec l'expérience que l'on avance ! »

Les phases suivantes de mise au point du projet et de chantier proprement dit se sont déroulées de façon parfaitement linéaire et sans accroc, en dépit du court délai. Tout au long de la réalisation, les architectes ont établi des échanges fructueux avec la Commission de construction.

La rénovation-reconversion de cet ancien arsenal allie contemporanéité, intelligence, simplicité et durabilité, sans négliger l'effet d'entraînement que devrait représenter cette nouvelle démarche.

Eric Perrette, architecte cantonal - chef du Service des bâtiments

A Rio, en 1992, la communauté internationale pose les paramètres en lice pour garantir un développement durable à notre planète: adéquation sociale, développement économique et sauvegarde des ressources naturelles. En ce début de nouveau millénaire, l'on se doit de réfléchir et de prendre conscience de l'importance d'une nouvelle manière de construire le futur.

La reconversion du bâtiment des anciennes casernes d'Yverdon-les-Bains constitue une première au niveau du Canton de Vaud, dans la mesure où il s'agit du premier objet explicitement traité selon le concept du développement durable et où les exigences de l'utilisateur, de la qualité architecturale, de l'environnement et de l'économie ont été prises en compte dès le début.

C'est en organisant un mandat d'études parallèles, après appel de dossiers, que le bureau bernois Bauart a été choisi pour mener à bien cette opération. Ce mandat était complexe car il devait à la fois respecter un budget très serré et des délais impératifs – pour permettre la mise en œuvre de la réforme de l'Ordre judiciaire – et prendre en compte les critères écologiques énoncés dans le cahier des charges.

Nonobstant quelques réactions protectionnistes, nous avons appliqué avec rigueur la loi sur les marchés publics: outre les mandataires alémaniques, des entreprises d'autres cantons se sont investies dans cette réalisation. Sur le chantier, en plus du bernois, on entendait ainsi un pot-pourri de langues qui recréait une petite Europe en miniature.

Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur une équipe de mandataires qui eut le mérite de préserver la cohérence et la qualité du projet, malgré tous les obstacles. Mme Karoline Leuenberger et M. Willi Frei, architectes du bureau Bauart, furent les piliers de cette opération dont le résultat est remarquable. Ils furent généreusement appuyés par M. Peter Brunner, chargé de la surveillance des travaux.

Nos remerciements vont également à toutes les entreprises qui œuvrèrent sur un chantier compliqué et surent s'adapter à des conditions très particulières et stressantes, ainsi qu'aux fortes sollicitations d'un maître de l'ouvrage et de mandataires exigeants.

François Silva, *président de la Commission de construction - Service des bâtiments*

Historique

Le 2 mars 1997, le peuple vaudois a approuvé très largement une modification de plusieurs articles de la Constitution, permettant ainsi d'adapter le fonctionnement et l'organisation de la justice vaudoise aux réalités contemporaines.

Dès avril 1997, un Comité de pilotage présidé par le Chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires est mis en place. Ses travaux sont fondés entre autres sur le « Livre blanc de l'ordre judiciaire » établi en 1992, et sur un rapport dressé en 1995 par feu Roland Bersier et M. François Jomini, juges cantonaux. Cinq facteurs-clés concernant la chaîne pénale sont identifiés: l'augmentation de la compétence du juge d'instruction, du tribunal de police et du tribunal correctionnel, l'élévation du seuil de compétence de la Cour civile du Tribunal cantonal, la création de quatre tribunaux d'arrondissement en lieu et place des tribunaux de district, les juges et les justices de paix et le statut de la magistrature.

Les modifications de lois relatives à la chaîne pénale, votées par le Grand Conseil en mars 1999, entrent en vigueur le 1^{er} octobre 1999. Le 17 mai 1999, le Grand Conseil adopte notamment le projet de loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire. La création de quatre tribunaux d'arrondissement, soit ceux de l'Est vaudois, de Lausanne, de La Côte et de La Broye et du Nord vaudois, est ainsi consacrée. Le Conseil d'Etat fixe le siège de ces tribunaux à respectivement Vevey, Lausanne, Nyon et Yverdon-les-Bains. Il arrête également l'entrée en vigueur de cette première partie de la réforme de la chaîne civile au 1^{er} octobre 2000.

Organisation

La mise en œuvre de la réforme est confiée à l'Ordre judiciaire qui dispose dès lors d'une période très courte pour trouver des locaux, les aménager et installer le personnel des nouveaux tribunaux de première instance.

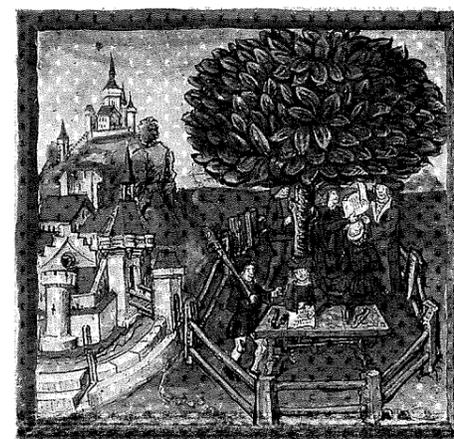
Les greffes des Tribunaux de district de La Broye et du Nord vaudois, organisés alors en quatre offices distincts, très éloignés les uns des autres et de tailles différentes, doivent être regroupés sur un seul site.

L'organisation du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois est arrêtée. Ce tribunal est divisé en cinq chambres: la chambre pénale, la chambre des affaires du droit de la famille, la chambre des affaires pécuniaires, la chambre des poursuites et faillites et le tribunal de prud'hommes.

Cette organisation nécessite l'aménagement d'une surface utile d'environ 1'500 m² pour répondre à des besoins complexes.



© Pierre Boss



Session en plein air du tribunal de Mulhausen.
Le site extérieur à la ville, l'arbre de la justice, l'enceinte de bois octogonale perpétuent les traditions du Moyen-Âge. (Bibliothèque Lucerne, manuscrit de la Schweizerchronik de Diebold Schilling, f. 70b., XVI^e siècle).

- Zone publique**
- 4 salles d'audiences de 30 m² et une de 70 m² ;
 - locaux liés aux audiences, soit une réception pour l'huissier, une salle des avocats, une salle d'attente ;
 - 7 bureaux pour une vingtaine de collaborateurs travaillant dans des greffes de dimensions différentes ;
- Zone privée**
- 10 bureaux pour les présidents, les vice-présidents et les greffiers, ainsi qu'une bibliothèque commune ;
 - surface de 400 m² pour les archives et un local de séquestres ;
 - cafétéria pour l'ensemble des collaborateurs.

En outre, les audiences du tribunal de prud'hommes se tenant le soir, le projet permet l'accessibilité des justiciables aux salles en bloquant les accès aux différents greffes.

L'ancien arsenal de la capitale du Nord vaudois, propriété de l'Etat et désaffecté depuis plusieurs années, correspond à la définition des besoins exprimés. La répartition des surfaces et leurs volumes sont adéquats moyennant une rénovation légère, l'adjonction d'un chauffage central et de sanitaires, ainsi que la création de bureaux dans les combles. L'adaptation du bâtiment aux besoins du Tribunal d'arrondissement a été réalisée avec la participation active de l'Ordre judiciaire vaudois au niveau de la programmation, du concours et de la réalisation. La collaboration avec les architectes du Service des bâtiments de l'Etat a été positive, malgré les délais de réalisation très courts.

Paul-Eugène Rochat, président du Tribunal cantonal

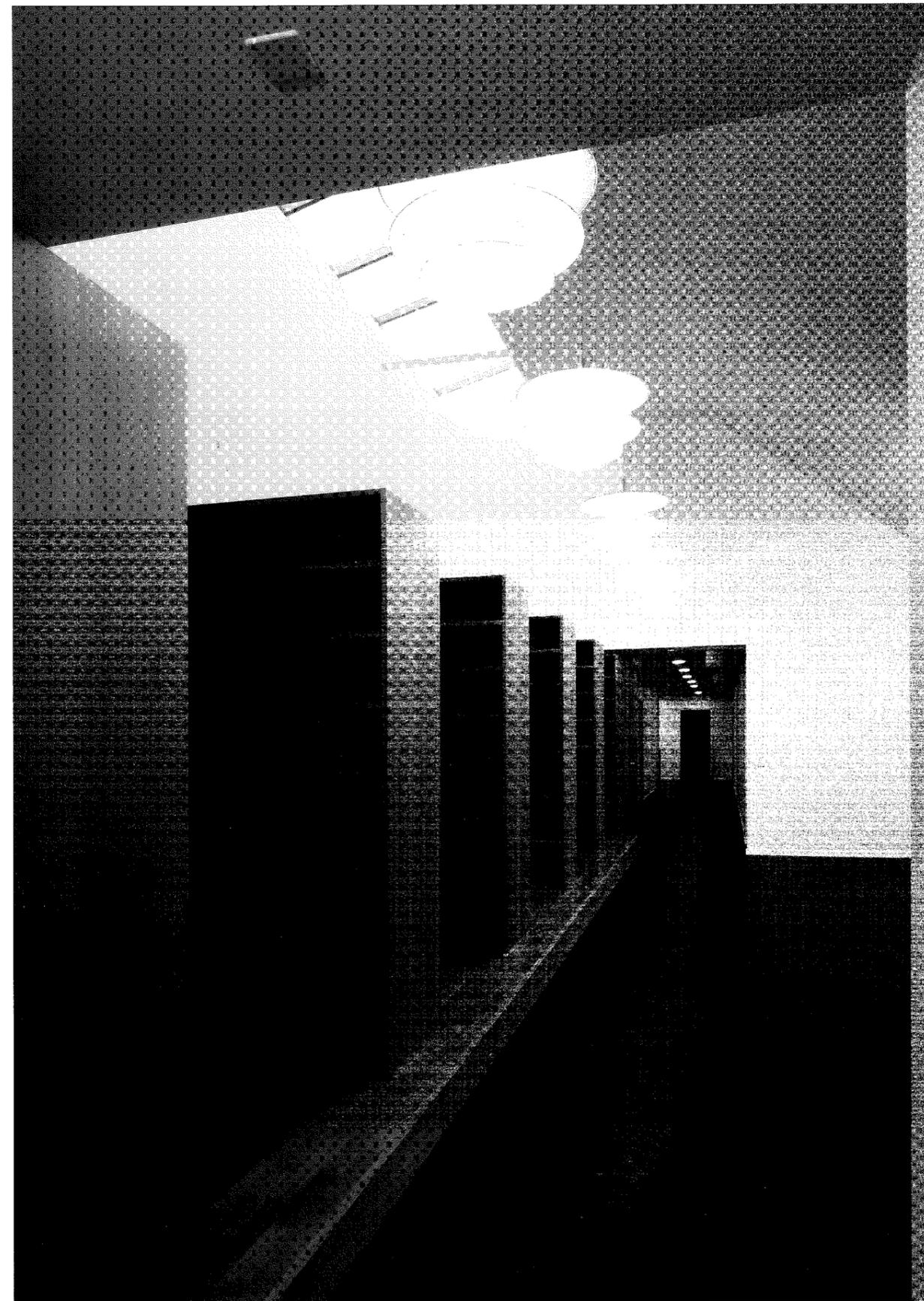
Bâtiment institutionnel de grande importance, le tribunal représente l'état de droit et la justice qui régit notre démocratie. L'expression d'un tel édifice doit donc dégager une image de sérénité, de justice et de dignité, évocatrices du respect des lois et des décisions prononcées.

Dans cette optique, nous avons choisi le bois comme matériau principal de notre intervention, faisant ainsi directement référence au lien qui lie symboliquement ce matériau à la justice depuis les temps médiévaux où les jugements se prononçaient sous un grand arbre, à l'extérieur des remparts de la cité.

Contemporaine dans son expression, notre intervention se place donc dans une certaine continuité historique, qui fait du bois le matériau de référence à l'intérieur des palais de justice.

- Le bâtiment offrait un cadre parfaitement adapté à l'aménagement d'un tribunal. Aux niveaux urbanistique, architectural et fonctionnel, il se caractérisait notamment par :
- une situation privilégiée, avec des possibilités idéales d'accès et de stationnement,
 - une cour généreuse permettant de voir le bâtiment dans sa totalité,
 - une sobriété classique dans l'expression de ses façades,
 - une entrée monumentale, renforcée par son expression de double hauteur,
 - une structure, une circulation intérieure et des dimensions spatiales parfaitement adaptées à la nouvelle fonction.

L'état initial du bâtiment, dont le standard correspondait globalement au gros œuvre brut, permettait en outre d'envisager une intervention simple, efficace et cohérente. Cette situation a ainsi permis de concrétiser notre parti architectural au travers de mesures constructives simples et ponctuelles.

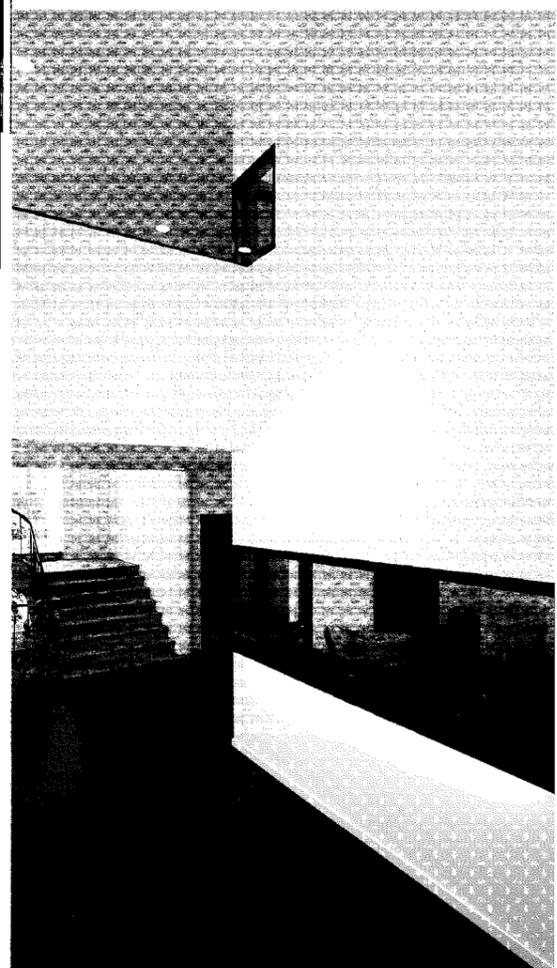
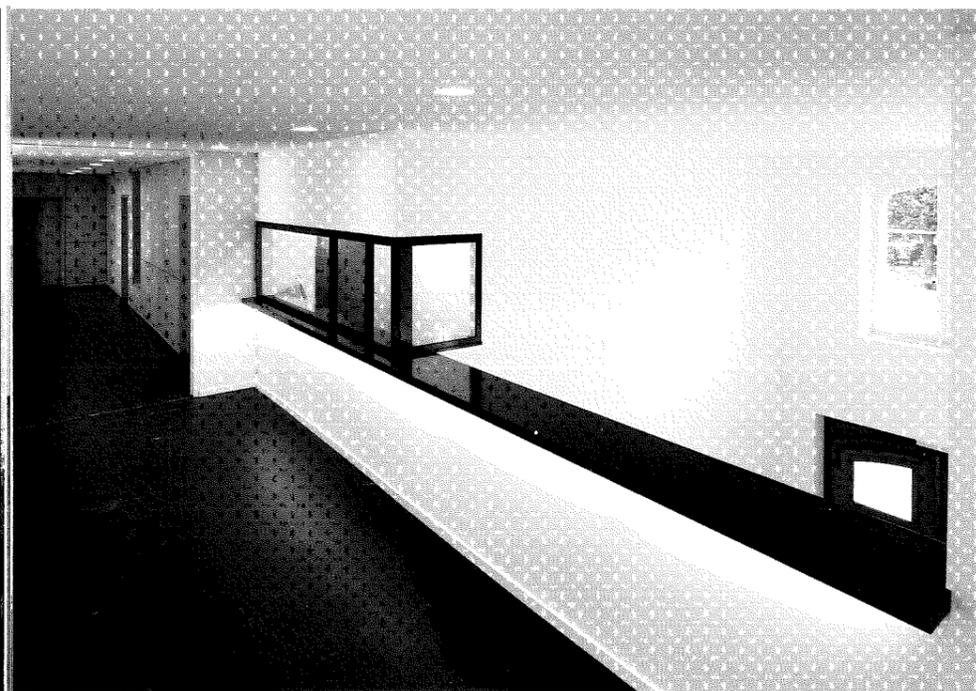


Ces dernières voulaient valoriser au maximum la substance existante et intégrer de manière rationnelle les nouvelles installations techniques. L'ensemble des opérations s'est ainsi fait selon une approche globale de développement durable, en particulier par une gestion optimale des déchets produits, tout en respectant l'enveloppe budgétaire.

Visant à conférer au bâtiment une expression de solennité, de dignité et de sérénité, le projet se caractérise principalement par la mise en place d'un élément emblématique : une nouvelle paroi entièrement réalisée en bois. Cette dernière, qui sépare les corridors des locaux dans le secteur public au rez-de-chaussée et au premier étage, se transforme en bibliothèque, réceptacle de la connaissance juridique, dans le secteur interne dans les combles. A la fois *espace technique* et *élément architectural*, cette nouvelle paroi contient dans son épaisseur une partie des infrastructures techniques, des banquettes, des espaces d'attente et des cadres approfondis pour marquer les portes d'entrées. Repère visuel au cœur du bâtiment, cet élément est traversé par les visiteurs une première fois en entrant dans le bâtiment, puis une seconde fois en pénétrant dans les salles d'audiences. Il devient ainsi l'élément de transition entre le monde externe et le monde judiciaire et met en lumière la nouvelle identité du tribunal, alliance inédite de contemporanéité et d'élégance classique.

La répartition des fonctions répond de façon optimale aux besoins des utilisateurs, à la fois claire pour le visiteur et performante pour l'exploitation. Une division spatiale et fonctionnelle définit deux zones bien différenciées :

photos © Pierre Boss

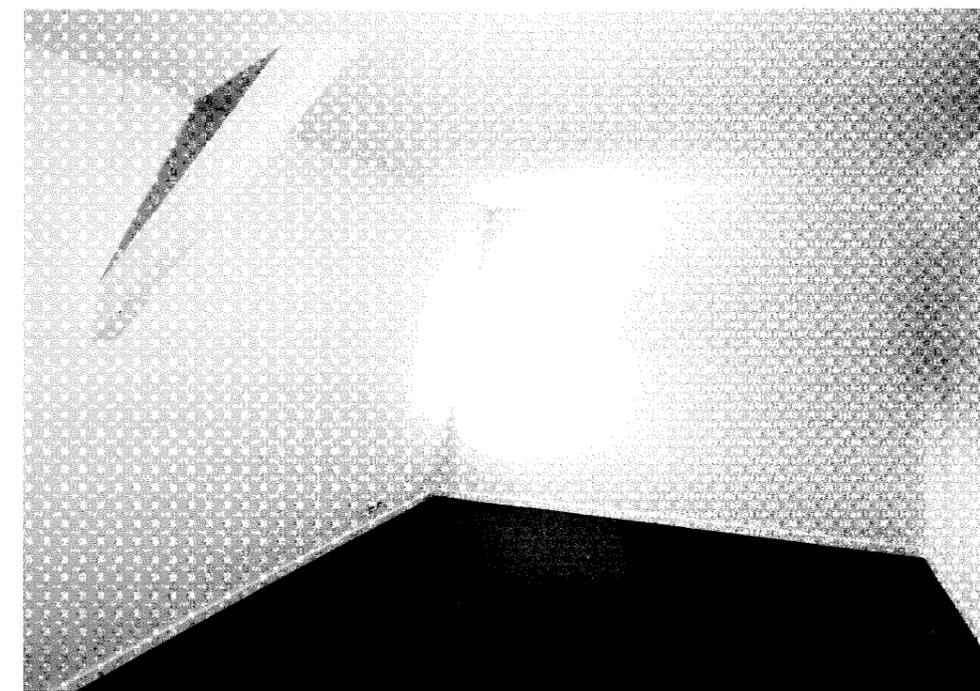


- l'une, à vocation publique, regroupant l'accueil et les greffes au rez-de-chaussée et les salles d'audiences au premier étage ;
- l'autre, réservée aux juges et aux greffiers-rédacteurs, située au deuxième étage, dans les combles.

Les fonctions sont ainsi clairement distribuées dans les niveaux.

- Au **rez-de-chaussée**, secteur à forte fréquentation publique, sont regroupés l'accueil, la réception, l'information et les espaces utiles au fonctionnement des greffes.
- Au **premier étage** se trouvent les salles d'audiences, dont la fonction symbolique trouve naturellement place dans la partie la plus noble du bâtiment. Le premier étage communique avec le rez-de-chaussée par un hall sur deux niveaux, correspondant à l'expression extérieure de l'entrée.
- Au **deuxième étage**, dans les combles, est aménagé le domaine réservé aux juges et aux greffiers-rédacteurs. Cette zone à caractère introverti, séparée du public, se divise elle-même en deux parties reliées par un espace de communication abritant bibliothèque et cafétéria. Ce vaste espace, caractérisé par une ouverture du volume en toiture et un apport de lumière zénithale, permet de mêler harmonieusement les fonctions de savoir et de détente. La bibliothèque confère ainsi un caractère très privilégié à la cafétéria, cette dernière pouvant en outre être utilisée comme espace de consultation temporaire.

En visant une mise en valeur optimale du bâtiment existant, l'approche architecturale prend en compte, dès sa phase initiale, les critères du développement durable. Au niveau constructif, cette prise de position se traduit par le maintien maximal des éléments présents, moyennant parfois une adaptation ponctuelle aux nouveaux standards. Cette simplicité des mesures constructives se manifeste pour tous les éléments constitutifs de l'édifice.



photos © Pierre Boss

- **Parois**: remise en état des parois et adaptation aux exigences climatiques avec un minimum d'interventions (déplacement de deux portes en rez-de-chaussée, intégration des guichets dans la partie centrale et suppression de parois en sous-sol pour optimiser les archives).
- **Revêtements de sols**: pose de parquets dans salles d'audiences (directement sur les fonds actuels), d'un lino dans les greffes et d'un tapis dans les combles. Remplacement de l'asphalte endommagé dans les corridors par du lino sur un fond en bois aggloméré.
- **Plafonds**: mise en place d'un plafond suspendu, avec plaques perforées isolées selon les exigences acoustiques.
- **Toiture**: rénovation de la toiture en conservant son aspect et maintien des lucarnes dans leurs dimensions (adjonction d'une lucarne au nord), la lumière zénithale se situant dans la partie horizontale, invisible pour le voisinage.

Pour les matériaux, le choix s'est porté sur ceux qui confèreraient une haute tenue architecturale à l'ensemble du bâtiment et présenteraient simultanément un faible impact sur l'environnement: crépis minéral ne nécessitant aucune peinture supplémentaire, nouvelles fenêtres en bois et survitrage dans la cage d'escalier, sols en linoléum et asphalte coulé, parquets et parois en hêtre étuvé huilé, plafonds en placoplâtre et isolation cellulosique en toiture et dans les murs périphériques. Pour les parois et le mobilier, la démarche rejoint la dimension symbolique de l'approche conceptuelle: l'ensemble du placage utilisé provient en effet du même arbre, un hêtre âgé d'environ 300 ans !

Au niveau technique, enfin, l'approche a privilégié des options simples, notamment par un recours maximal à la ventilation naturelle.

Karoline Leuenberger et Willi Frei, architectes - Bureau Bauart Architekten

Analyse historique

Le bâtiment des anciennes casernes a été construit sur le site d'un ancien faubourg de la ville apparu au début du XIV^e siècle, appelé faubourg de Gleyres et de Cheminet.



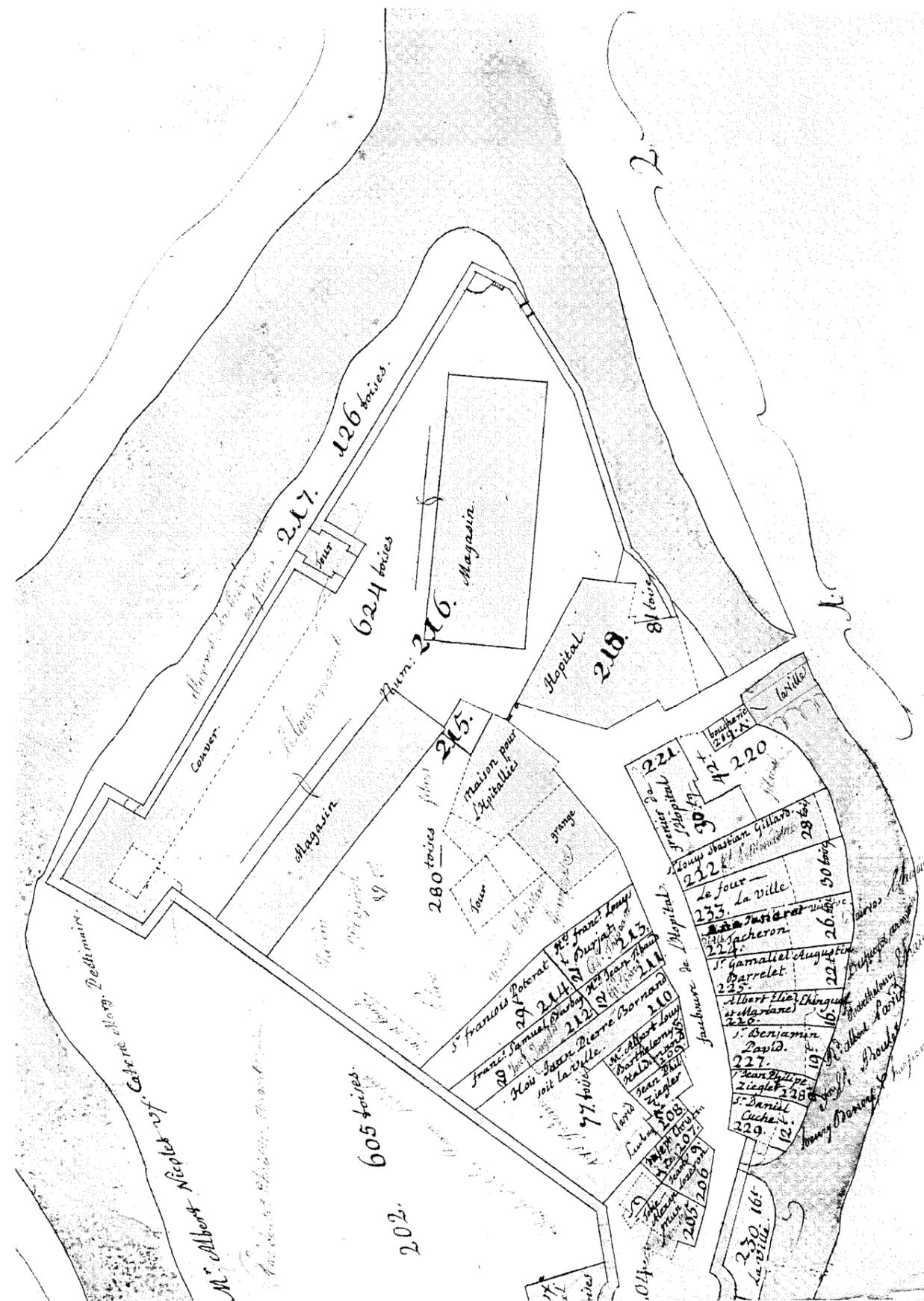
Selon l'étude de Georges Kasser publiée dans la Revue historique vaudoise en 1952 et les vérifications qui ont pu être faites dans les archives, il se confirme que ce faubourg était un passage obligé à la ville par les routes de Grandson (Porte de Gleyres) et de Treykovagnes-Orbe (Porte de Cheminet). Il était ainsi doté de deux accès et formait en quelque sorte barbacane. Il était séparé des faubourgs de l'Hôpital et des Moulins par un bras de rivière qu'un pont franchissait, suivi d'une porte, appelée dans les sources anciennes «Porte de l'Hôpital». L'entrée en ville proprement dite s'opérait par la Porte des Boucheries située dans l'axe de la rue du Milieu et précédée elle aussi d'un pont franchissant le canal des Moulins. Au Moyen-Age le faubourg était formé de maisons, entre les mains de particuliers.

Plan du Faubourg de Gleyres et de Cheminet
d'après Georges Kasser, Revue historique vaudoise, 1952

Plan cadastral Treytorrens. 1737 fol. 3-4

On y remarque les deux grands magasins à sel de L.L.E.E. construits au XVII^e siècle. De simples couverts s'appuyaient contre les enceintes de la ville à l'emplacement de l'édifice actuel. Ces enceintes formaient là un boulevard en éperon.

(Archives d'Yverdon-les-Bains, D. de Raemy)



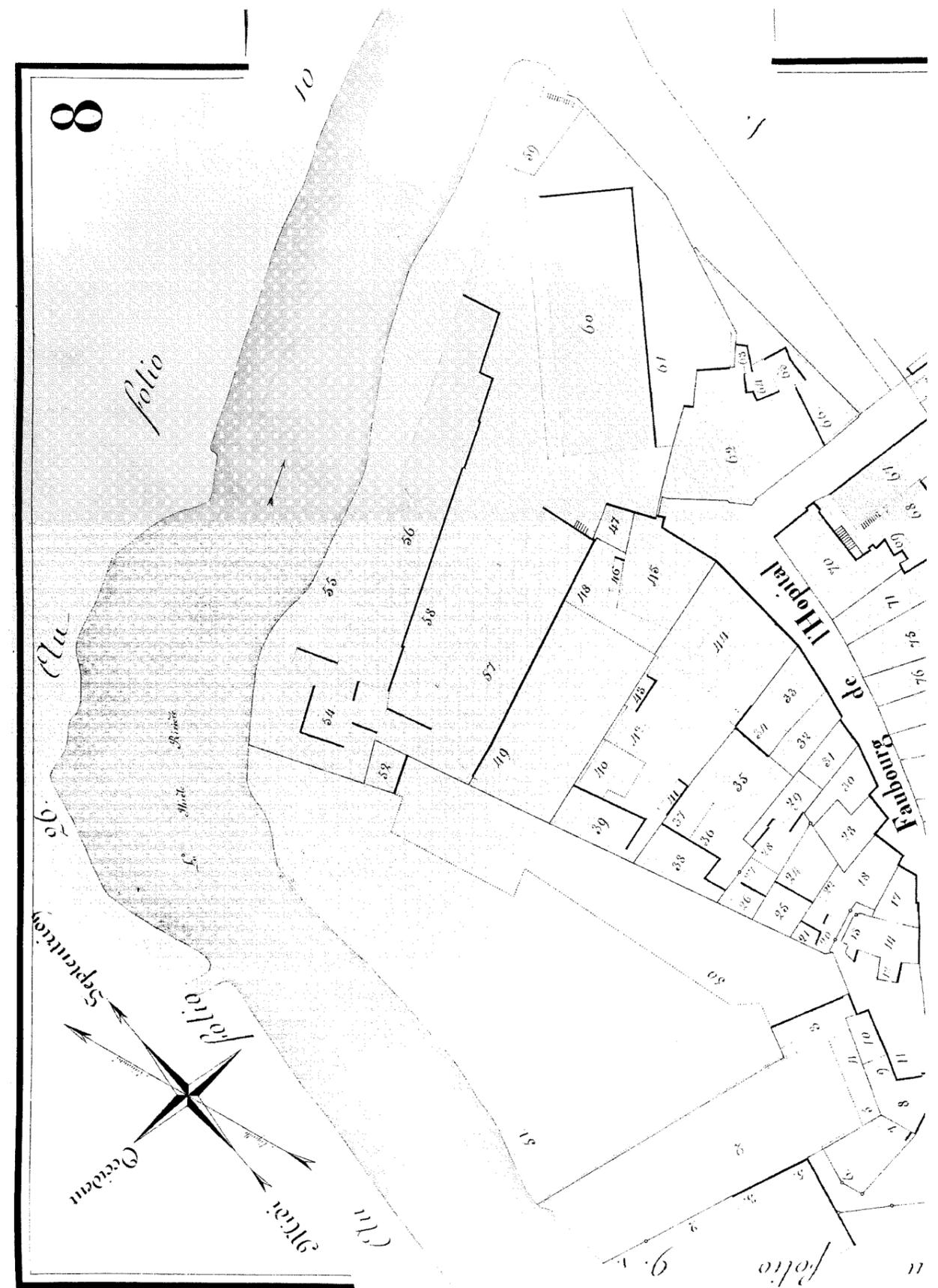


Dès la fin du XVI^e siècle, le faubourg fut l'objet de remaniements importants. Dans les grandes lignes, on remarque que les deux accès à la ville ont été déplacés pour se réduire à un seul, situé à l'emplacement de la tour actuelle, que les Bernois font construire en 1586-1587. La tour s'étant effondrée, il fut décidé de la reconstruire en 1610 sous le bailli Franz Güder. Autour de 1600, l'enceinte, datant du Moyen-Age, fut complètement refaite sur le secteur qui longe la Thièle côté Jura. Simultanément à ces importants travaux, LL.EE. de Berne rachetèrent des parcelles de terrain et des maisons¹ parce que le faubourg devait être affecté à l'entreposage des sels venant de Franche-Comté. Ainsi, les magasins à sel qui figurent sur le plan de Treytorrens de 1737 furent sans doute construits vers les années 1610.

Le plan cadastral Richard de 1838 montre le nouveau magasin édifié par la direction des Sels de Berne en 1776. L'édifice présentait à l'origine une façade sur deux niveaux faiblement ajourés de petites fenêtres disposées sur trois axes de part et d'autre de l'entrée située au centre, entièrement en pierre de taille. La façade formait, à chacune de ses extrémités, deux ailes latérales saillantes. Cette organisation reflétait la disposition intérieure formée de sept grands compartiments pour les sels. L'aile latérale du côté de la tour n'a pas reçu de fenêtre à l'étage, mais les armes de LL.EE en lieu et place. Un niveau supplémentaire se trouvait dans les combles ajourés par des chiens assis aménagés dans la charpente à la Mansart.

Ancien arsenal d'Yverdon.
Photo anonyme, environ 1930, source archivale

Plan cadastral Richard de 1838.
Source archivale



Après le départ des Bernois, les bâtiments échurent au gouvernement vaudois. Une partie au moins fut utilisée comme arsenal. Il semble que la spécialisation en véritable caserne n'est intervenue que vers 1850, avec la création de l'armée confédérale. Côté rivière, le bâtiment de 1776 reçut, sans doute aussi vers 1860, une annexe saillante, semble-t-il à l'origine charpentée, puis transformée en maçonnerie. Il s'agissait sans doute non pas d'une cage d'escaliers, mais de latrines pour la soldatesque. En 1913, les subdivisions intérieures étaient encore en plancher et poutres de bois, alors jugés en mauvais état et insuffisants pour y loger la troupe. En 1926, le rez abritait le réfectoire et les cuisines. La troupe était logée très exceptionnellement à l'étage, dans des dortoirs « en fort mauvais état »².

En 1890, de très importants changements étaient intervenus. Le pavillon des officiers fut construit à l'extrémité nord de l'ancien faubourg, prolongé d'un nouveau bâtiment, appelé par la suite « caserne n° 2 », qui ira s'appuyer contre l'ancienne tour. L'édifice de 1776 semble avoir été profondément remanié et notamment pourvu de nouvelles fenêtres. Peut-être dès ce moment-là, le mur de ville a-t-il dû disparaître (ou du moins être réduit en épaisseur). A l'ouest vient s'accoler un petit bâtiment voué aux cuisines, à l'emplacement d'un ouvrage en éperon que LL.EE avaient édifié en 1601.

En 1938, le canton soumit à l'enquête publique³ les plans de l'architecte yverdonnois Robert Pilloud pour l'édification d'un grand corps de bâtiment au bord de la rivière (caserne n° 3), en dehors du périmètre défini par les anciennes murailles bernoises. Les travaux (auxquels participèrent des chantiers de chômage) durèrent jusque vers 1941. La caserne n° 1, soit l'ancien magasin à sel de 1776 et désormais tribunal, fit l'objet d'une démolition-reconstruction permettant la création de l'actuel sous-sol en béton armé, travail qui a dû signifier l'éradication de tout vestige archéologique. C'est probablement lors de ces travaux que les latrines devinrent cage d'escaliers et que l'édifice reçut les dispositions et aménagements intérieurs qui sont encore les siens en 2000. On récupéra sans doute quelques reliquats de 1890, de la serrurerie et des menuiseries de fenêtre. A l'extérieur, les pierres de tailles disparurent au profit de chaînes d'angle et d'encadrements de fenêtre en simili-pierre⁴, sauf la porte centrale et la fenêtre qui la surmonte, seuls éléments originaux conservés, avec la charpente.

Signalons enfin la démolition, en 1950 seulement, de la portion de mur de ville qui longe la Thièle côté Jura, ainsi que du réfectoire et des maisons bordant la rue des Moulins (propriété Spæth), restes de l'îlot déjà démolé en 1928, pour aménager un parc public sur le terrain communal et agrandir la cour sur le terrain des casernes. Le sol de la cour précédant l'ancien édifice de 1776 contient assurément toute l'histoire du faubourg, du début du XIV^e siècle jusqu'à nos jours.

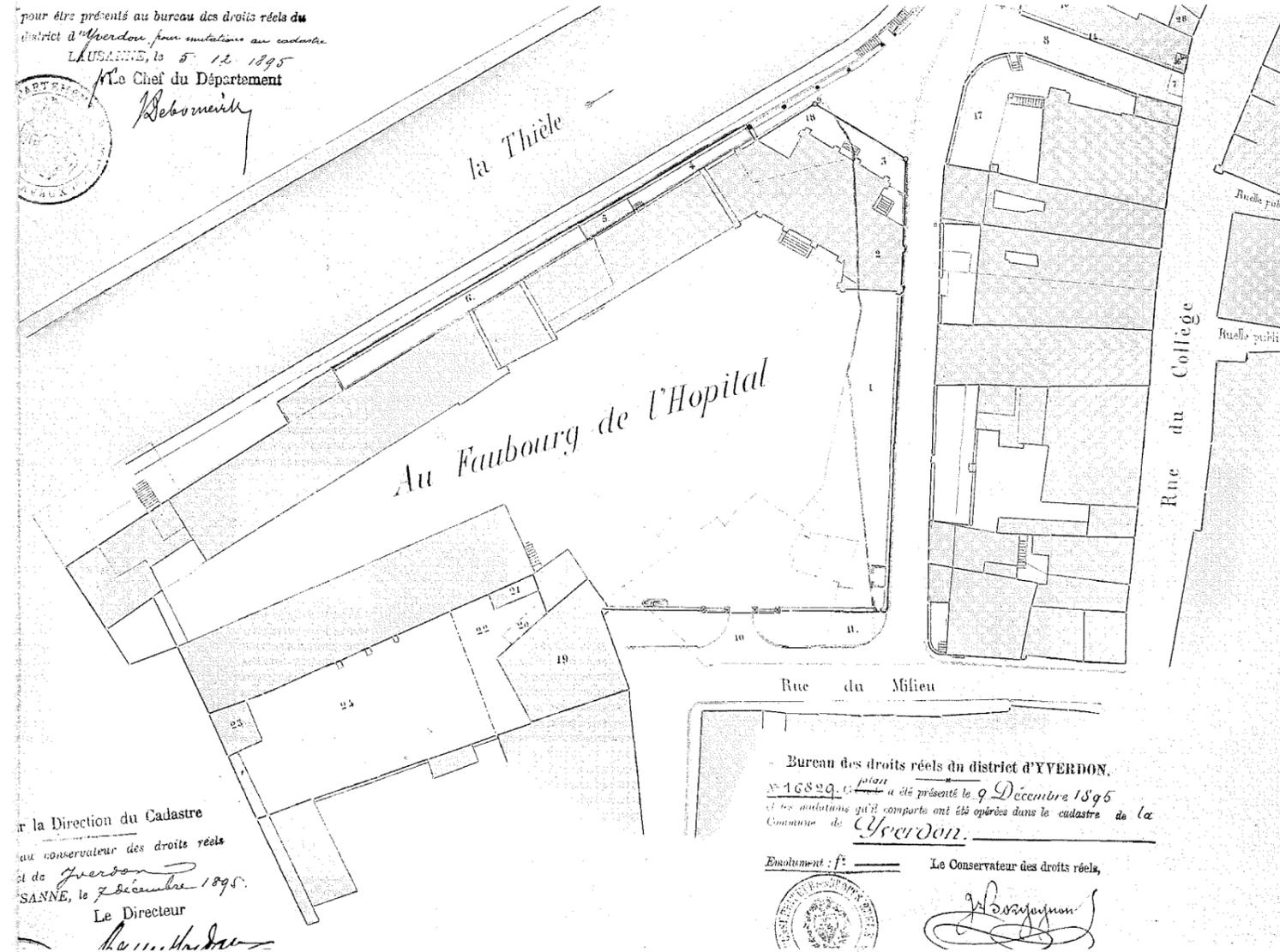
Daniel de Raemy, *historien*

NOTES

- 1—ACV, Bp 42/11, P. 685, 1600-01
- 2—Extrait de la séance du Grand Conseil du 14 novembre 1927, déposé aux AY, cote M 13.
- 3—AY/service URBAT/enquête n° 2459.
- 4—Ce matériau caractérise aussi le pavillon des officiers de Francis Isoz.

Plan cadastral de Monnet 1895

Le plan rapporte des échanges de parcelles entre le canton de Vaud et la commune d'Yverdon suite à la construction du pavillon des officiers et en vue de l'agrandissement de la place des casernes. On y voit les structures disparues : le magasin à sel du nord-est et l'hôpital démolis en 1861 comme les anciens murs bordant le canal des Moulins avant son comblement vers 1890. Le magasin du sud-ouest sera démolé en 1928, remplacé par un réfectoire provisoire à son tour détruit en 1950. Les n° 19 à 24 correspondent aux restes de l'ancien hôpital, démolis en 1938-39 (Archives d'Yverdon-les-Bains, D. de Raemy)



Description des coûts

CFC	Libellé	Montant	%	%
1	Travaux préparatoires	152'585.20		4.99%
111	Défrichage	546.00		
155	Eau et gaz	8'690.85		
191	Honoraires architecte	141'478.35		
196	Honoraires spécialistes	1'870.00		
2	Bâtiment	2'781'048.05		90.94%
211	Maçonnerie	229'000.00	8.23%	
211.1	Echafaudages	28'480.85	1.02%	
211.4	Canalisations intérieures	18'935.40	0.68%	
214	Construction en bois	273'500.00	9.83%	
221	Fenêtres et portes extérieures	114'018.90	4.10%	
221.7	Vitrines	22'580.20	0.81%	
222	Ferblanterie	71'389.60	2.57%	
225	Étanchéités et isolations spéciales	18'000.00	0.65%	
228	Fermetures extérieures, protection contre le soleil	43'174.95	1.55%	
23	Installations électriques	350'000.00	12.59%	
24	Installations CVCR	150'000.00	5.39%	
25	Installations sanitaires	70'000.00	2.52%	
261	Ascenseurs, monte-charge	29'000.00	1.04%	
271	Plâtrerie	310'000.00	11.15%	
272	Ouvrages métalliques	37'000.00	1.33%	
273	Menuiserie	282'000.00	10.14%	
281.1	Sols sans joints	7'000.00	0.25%	
281.2	Revêtements de sol synthétiques	58'000.00	2.09%	
281.4	Revêtements de sol en pierre naturelle	1'000.00	0.04%	
281.7	Revêtements de sol en bois	31'010.35	1.12%	
281.9	Plinthes	12'613.50	0.45%	
282.4	Revêtements de paroi en céramique	5'000.00	0.18%	
285	Traitement des surfaces intérieures	112'000.00	4.03%	
287	Nettoyage du bâtiment	8'520.30	0.31%	
291	Honoraires architecte	376'243.00	13.53%	
292	Honoraires ingénieur civil	7'665.00	0.28%	
293	Honoraires ingénieur électricien	75'834.00	2.73%	
294	Honoraires ingénieur CVCR	39'082.00	1.41%	
5	Frais secondaires et compte attente	116'341.70		3.80%
501	Concours d'architecture	24'382.70		
511	Autorisations, gabarits, taxes	3'359.00		
512	Taxes de raccordement	25'000.00		
523	Photos	4'300.00		
524	Reproduction de documents	20'000.00		
564	Expertises	16'000.00		
565	Frais de voyage	1'075.00		
566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	3'000.00		
568	Panneaux publicitaires	3'225.00		
576	Gestion des déchets	16'000.00		
9	Ameublement et décoration	8'000.00		0.26%
908	Signalisation	8'000.00		
	Total des travaux	3'057'974.95		100%
	<small>situation estimée au 27.10.2000</small>			

Cubes et matrices

Cube SIA

Selon norme 116

Cube brut de construction	8666 m ³
Volume chauffé	5160 m ³

Matrice des surfaces

Selon SIA 416

1.1	Surface bâtie	601 m ²
2	Surface de plancher	2301 m ²
2.1	Surface nette	2003 m ²
2.11	Surface utile	1474 m ²
2.111	Surface utile principale	1029 m ²
2.112	Surface utile secondaire	445 m ²
2.12	Surface de dégagement	443 m ²
2.13	Surface installations	85 m ²
2.2	Surface construction	298 m ²

Selon SIA 180/4

Surface de référence énergétique	1720 m ²
----------------------------------	---------------------

Autres

Surface parcelle	5673 m ²
Surface brute plancher total	2300 m ²
Surface brute sous-sol	580 m ²
Surface brute rez	580 m ²
Surface brut premier étage	580 m ²
Surface brute combles	560 m ²

Matrice des coûts

Coût CFC 2 / m ³ SIA (bâtiment)	300 Fr./m ³
Coût CFC 1-9 / m ² (surface des planchers)	1'378 Fr./m ²

Indice moyen - avril 2000

(Indice de Zurich, base 1988 = 100)	105.10
---------------------------------------	--------

Entreprises

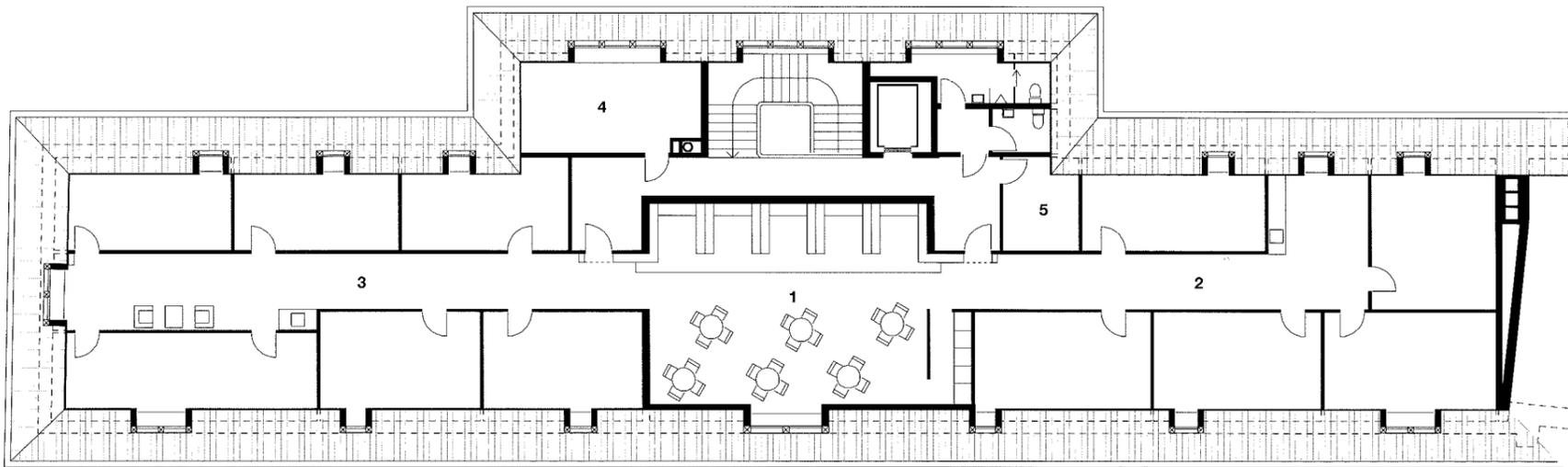
Aeschlimann SA	Asphalte coulé	Lausanne
Alvazzi Toitures SA	Ferblanterie	Orbe
Alvazzi Yverdon SA	Chauffage/Ventilation	Yverdon-les-Bains
Armelec S.à.r.l.	Tableaux électriques	Morges
Ascenseur Romand SA	Modernisation monte-charge	Lausanne
Baatar SA	Nettoyage du bâtiment	Lausanne
Baco SA	Plate-forme élévatrice pour handicapés	Steffisburg
Bâtiplus SA	Mobilier	Vevey
Busset Pierre	Evacuation des déchets	Yverdon-les-Bains
Chevalley J.-L.	Revêtements de parois en céramique	Pomy
Coby SA	Drainage	Yverdon-les-Bains
Commerce de fer	Système de verrouillage	Romont
Commisetti R.	Plafonds suspendus	
	Parois en panneaux de plâtre	
	Traitement des surfaces intérieures	Yverdon-les-Bains
Dupuis B. & Collaboratrice	Parquet	Lausanne
ES Echafaudages Services SA	Echafaudages	Aclens
Gebhardt A.	Plinthes	Romanel-sur-Lausanne
Gindraux SA	Nouvelles fenêtres en bois	Saint-Aubin (NE)
Girsberger SA	Mobilier	Bützberg
Hassler H. SA	Linoléum et tapis	Neuchâtel
Jacquier P.	Plâtrerie (crépissage)	Yverdon-les-Bains
Jeanneret B.	Charpente/Couverture	Valeyres-sous-Ursins
Kaba Gilgen SA	Parois coulissantes coupe-feu	Schwarzenburg
Krüger & Cie	Déshumidification du sous-sol	Forel (Lavaux)
Lambda SA	Isolations coupe-feu	Lausanne
Les Renouvelables	Isolations spéciales	Ependes
Loft SA	Mobilier	Yverdon-les-Bains
Lüthi H. Metallbau	Vitrage zénithal	Heimisbach
Maréchaux Electricité SA	Installations électriques	Lausanne
Martin P.	Menuiserie courante	Yverdon-les-Bains
Matériaux Sabag SA	Eléments en béton préfabriqués	Cressier
Menuiserie Nouvelle	Survitrages	Lausanne
Perrottet SA	Ingénieurs électriciens	Epalinges
Pidoux & Cie	Réparation de l'escalier en granit	Montagny
Ramelet SA	Serrurerie	Yverdon-les-Bains
Regent SA	Lustrerie	Le Mont-sur-Lausanne
Rezzonico SA	Maçonnerie	Neuchâtel
Ringisen + Co	Menuiserie, paroi et meubles	Bern
Roch R.	Installations sanitaires	L'Abergement
Sirat Division Zettler	Détection incendie	Préverenges
Storama SA	Stores en toile	Burgistein Station
Unilux SA	Lustrerie	Le Mont-sur-Lausanne
Wypart publicité	Signalétique	Suscévoz

Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois

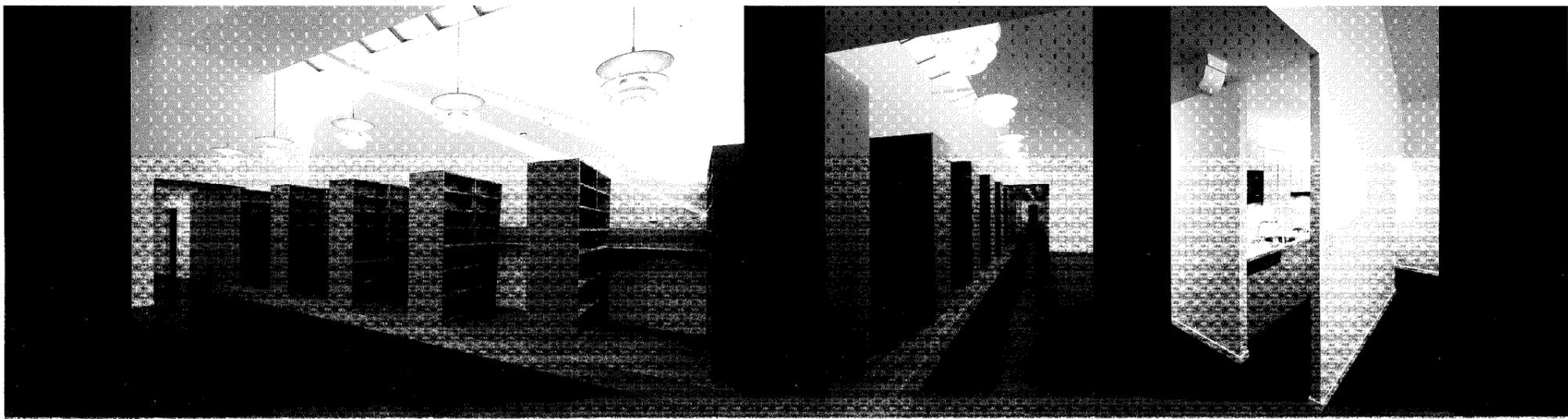
ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
SERVICE DES BATIMENTS



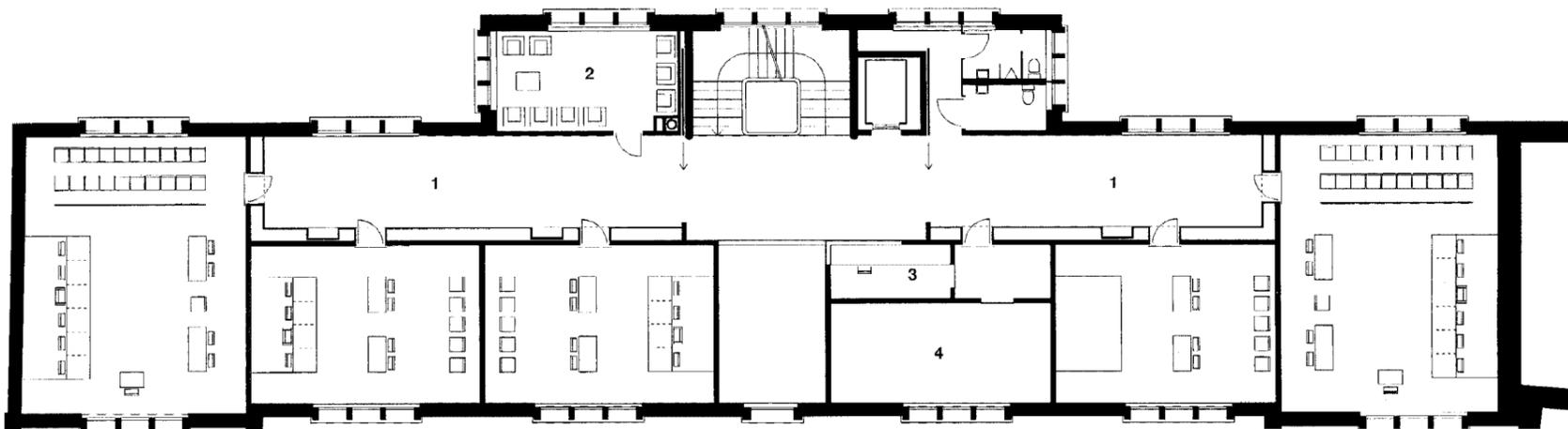
Combles



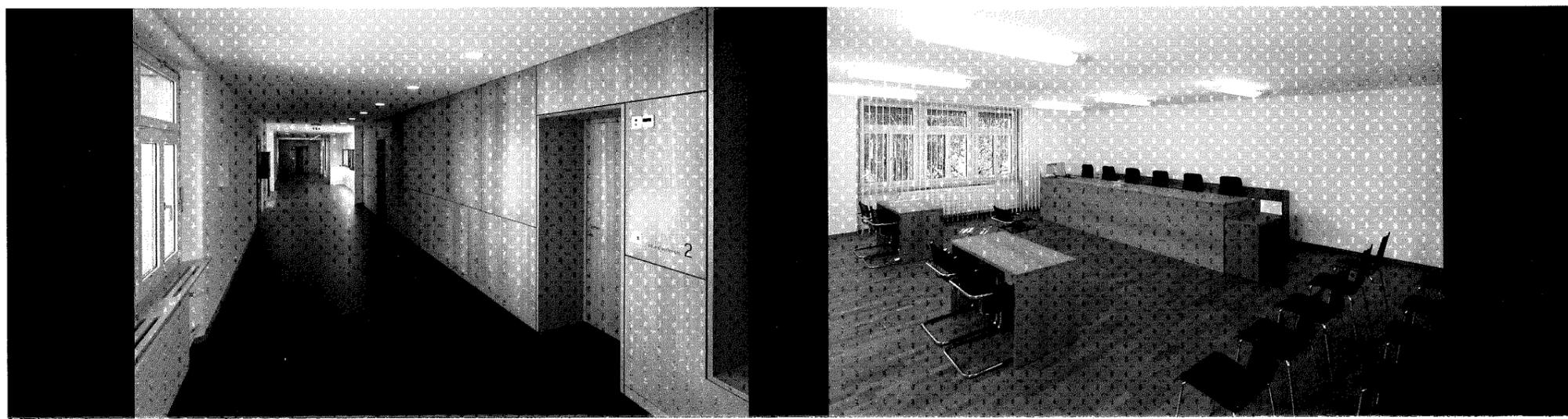
1. Bibliothèque – Cafétéria 2. Secteur des présidents 3. Secteur des greffiers rédacteurs 4. Salle de conférence 5. Economat



Premier étage



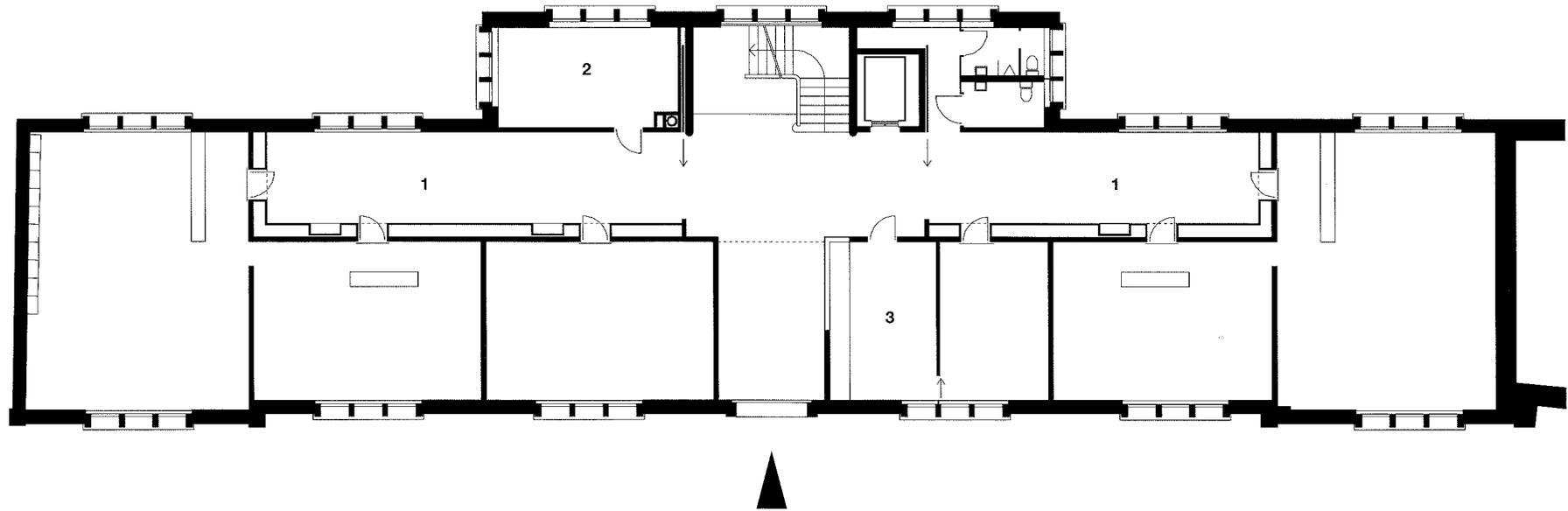
1. Salles d'audiences 2. Salle d'attente 3. Local des huissiers 4. Salle des avocats



Rez-de-chaussée



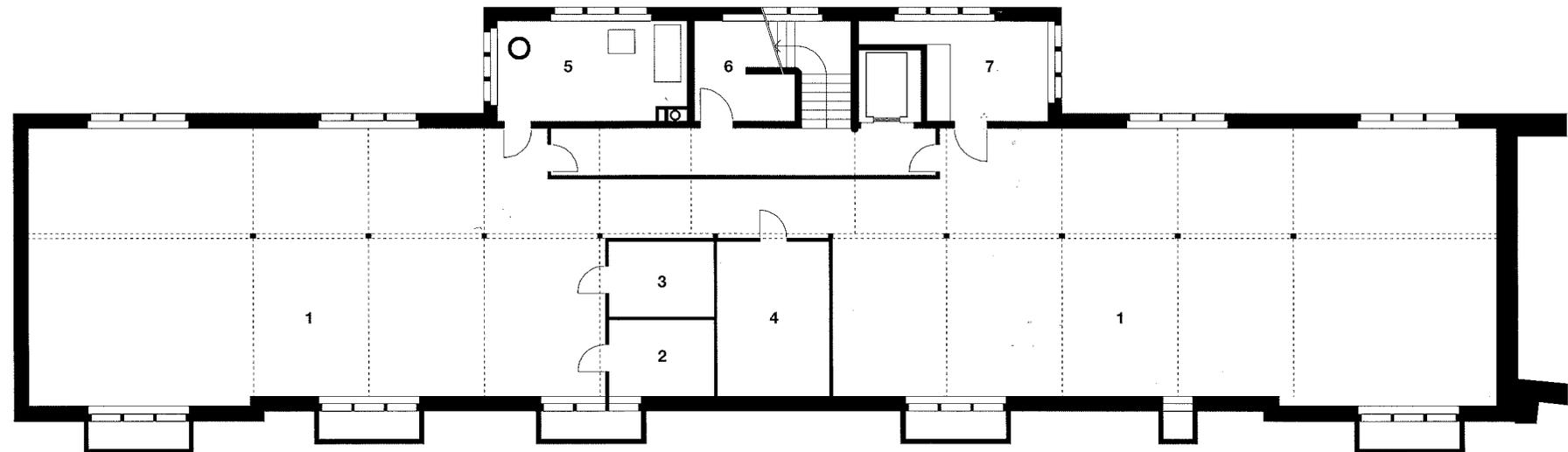
2 4 6 8 10 M



1. Greffes 2. Economat 3. Réception – Local des huissiers



2 4 6 8 10 M



1. Archives 2. Local électrique 3. Local informatique 4. Local séquestre 5. Chauffage 6. Local du concierge 7. Local d'ascenseur – Réduit

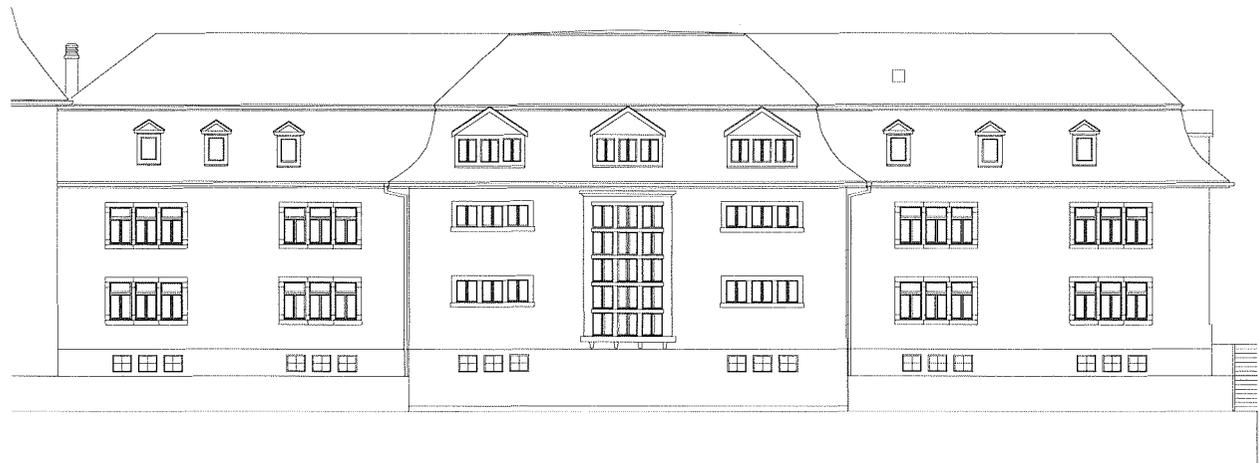
Façade sud-ouest

2 4 6 8 10 M



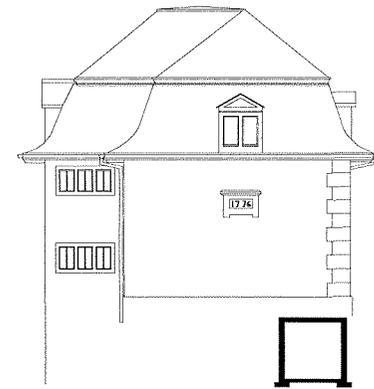
Façade nord-est

2 4 6 8 10 M



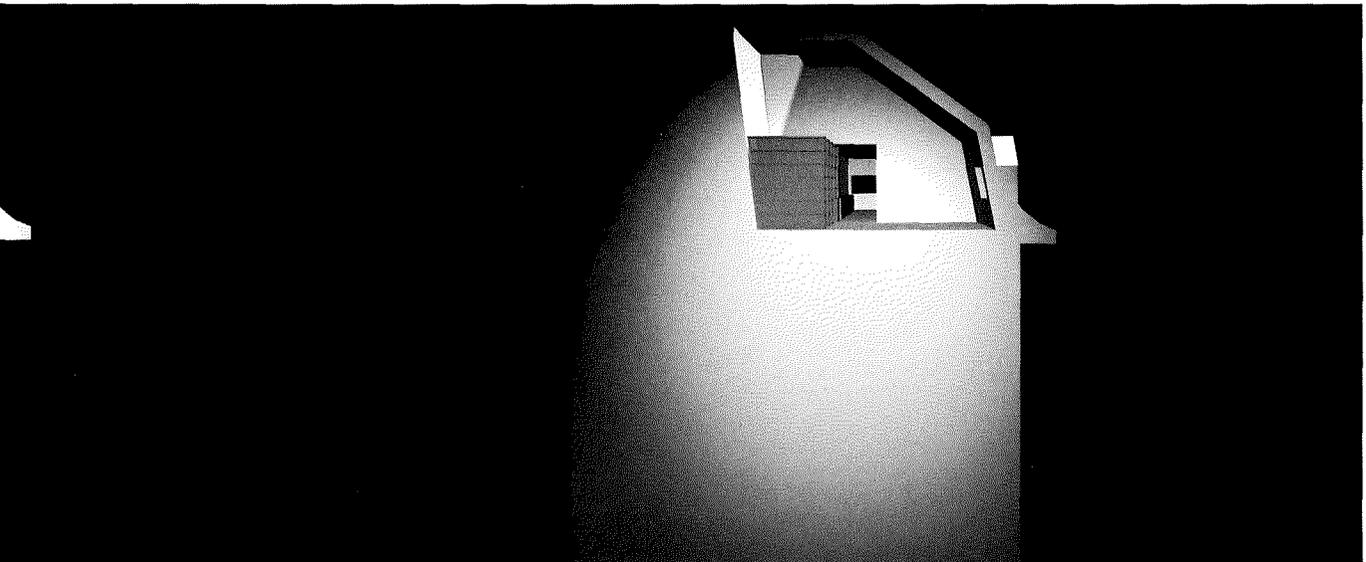
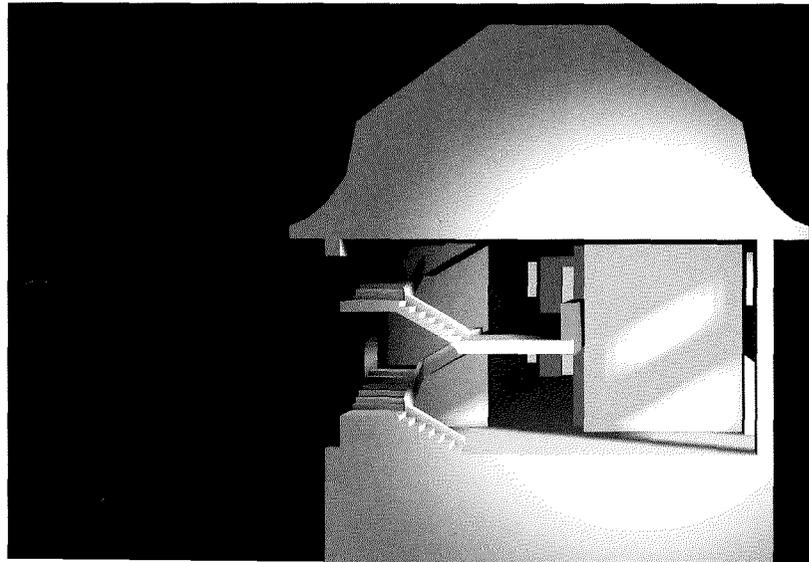
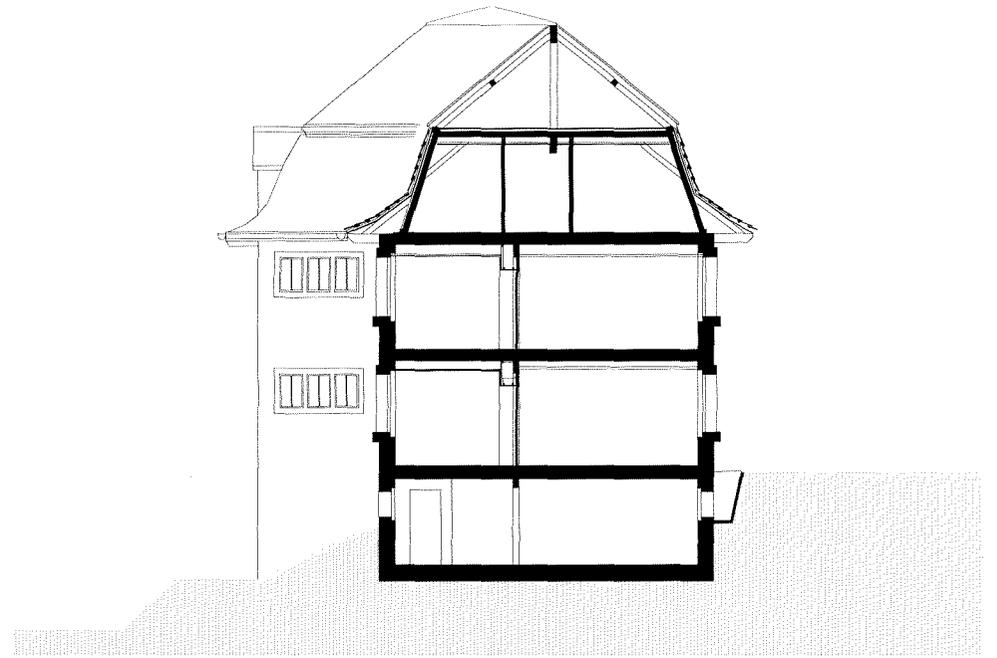
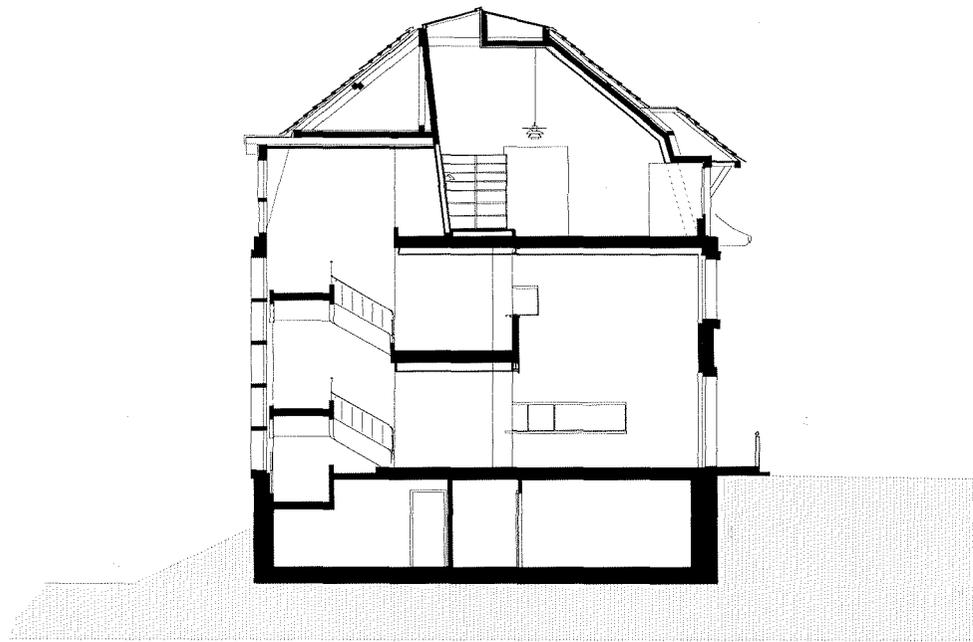
Façade sud-est

2 4 6 8 10 M



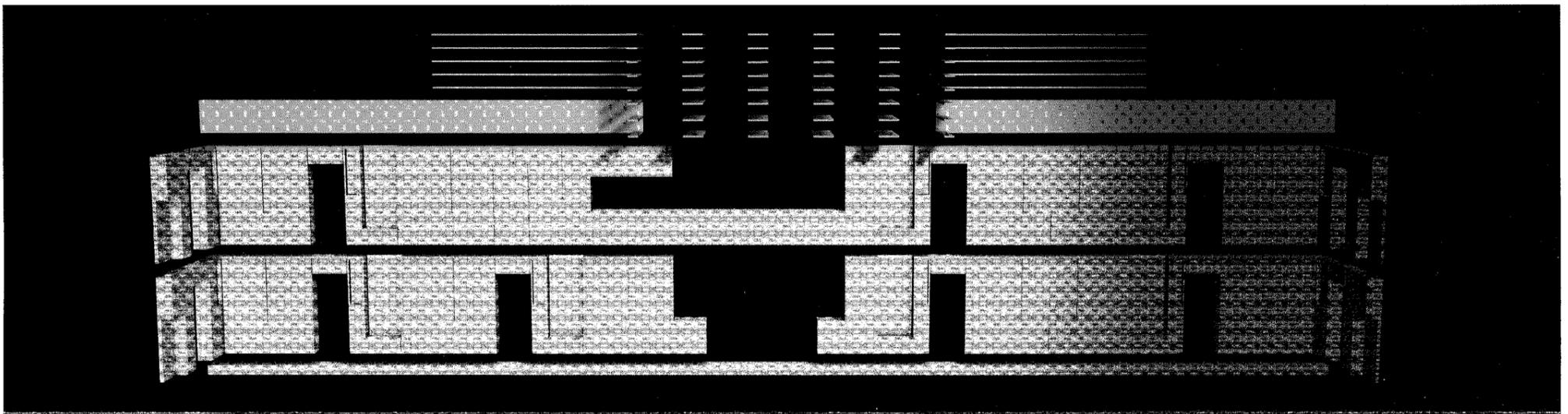
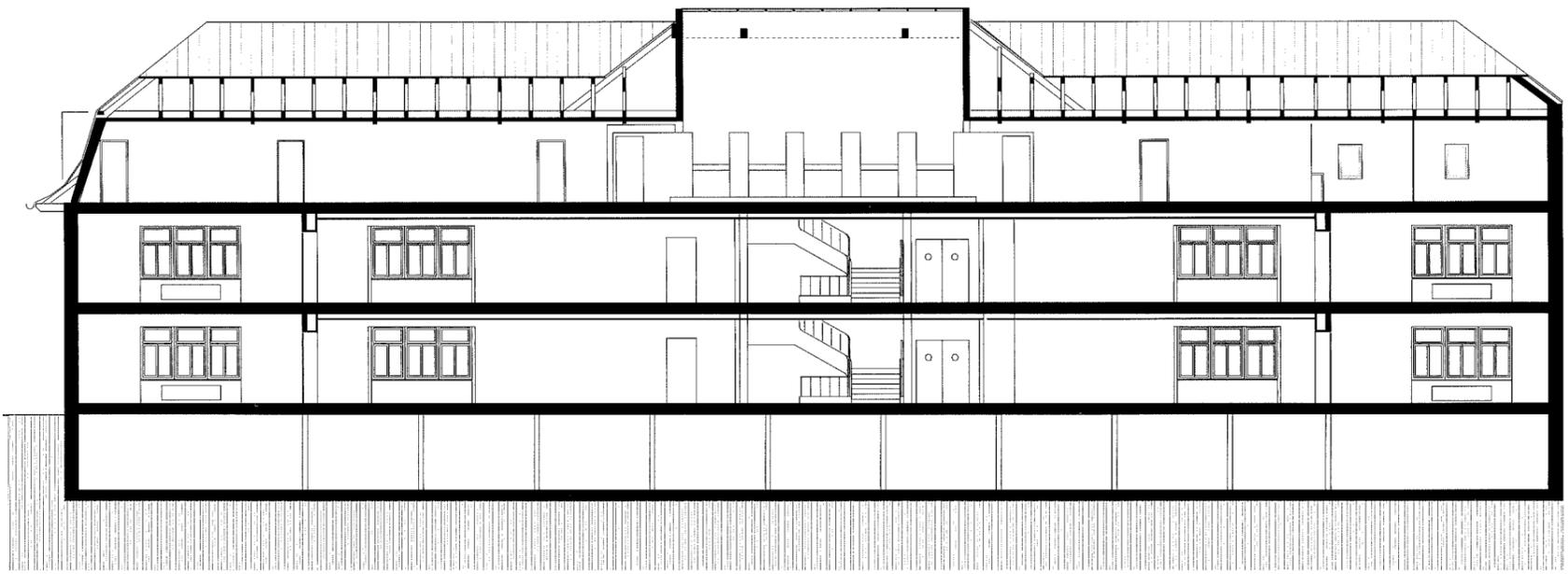
Coupes transversales

2 4 6 8 10 M



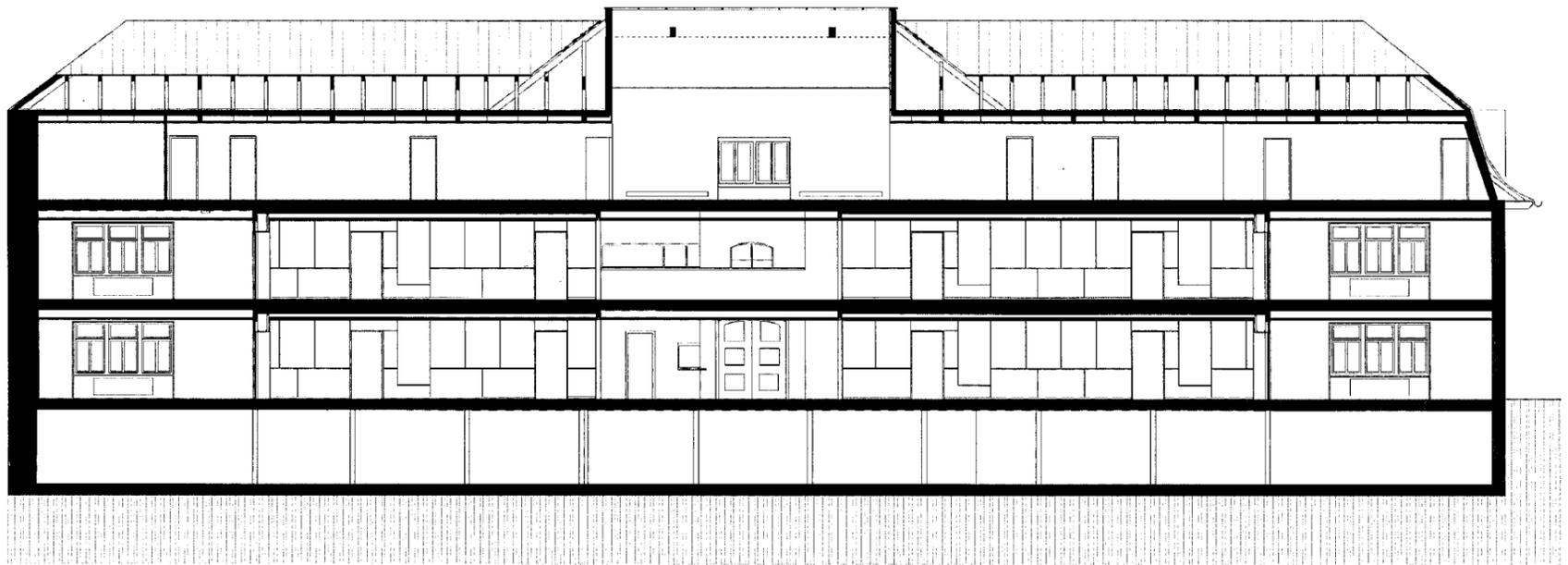
Coupe longitudinale

2 4 6 8 10M



Coupe longitudinale

2 4 6 8 10M



PUBLICATION DU SERVICE DES BATIMENTS

10, place de la Riponne	CH - 1014 Lausanne
Conception graphique :	hersperger & bolliger Vevey
Photos :	Pierre Boss Renens
Impression :	Favre et Winteregg Echandens